

**AUX MUNICIPALITES DES
COMMUNES CONCERNEES**

Nyon, le 19 juillet 2016 DC/ak

**CONTAINER DESTINE A LA COLLECTE DES CADAVRES D'ANIMAUX DE
COMPAGNIE**

Mesdames, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Depuis de très nombreuses années déjà, notre société assure la gestion d'une installation destinée à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie. A ce jour, seule une partie des communes de notre périmètre de gestion des déchets financent et bénéficient de cette installation qui se situe désormais à Gland, sur le site de notre nouvelle station de transfert route-rail des ordures ménagères. Il s'agit des communes de l'ancien District de Nyon et de la Commune de Bursins.

Pour mémoire, ce container est réservé aux particuliers qui souhaiteraient y déposer le cadavre de leur animal de compagnie ainsi qu'aux services communaux et cantonaux (voirie, police, garde-faune,...) qui peuvent y déposer les animaux morts retrouvés dans le cadre de leurs activités. En aucun cas des animaux de rente ne peuvent y être déposés.

Cette installation est également accessible aux cabinets vétérinaires, pour autant que ceux-ci ne refacturent aucun frais à leurs clients pour les cadavres d'animaux de compagnie qui y seraient déposés et pour autant que ces clients proviennent d'une des communes bénéficiaires.

Nous souhaitons profiter de l'ouverture de notre nouvelle installation de Gland pour vous demander si vous seriez intéressés à faire bénéficier vos citoyens et vos services communaux de l'usage de cette installation ou non. Pour information, les coûts globaux annuels de gestion de cette installation, de l'ordre de CHF 25'000.- par année (frais d'entretien, de transport, d'élimination,...), sont répartis entre les communes bénéficiaires sur la base du recensement annuel des chiens.